

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26 juin 2020

Point 12 de l'ordre du jour

Nomination des commissaires aux comptes

Délibération n°20-06-24

Conformément à l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 modifiée relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, désigne les commissaires aux comptes de l'École nationale des ponts et chaussées :

Titulaires : Mme Hélène BARON BUAL – associée chez Grant Thornton, 20 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ; M. Eric GODEAU – associé chez Deloitte, 6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

Suppléants : M. Pascal LECLERC – associé chez Grant Thornton, 20 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ; M. Albert AIDAN – associé chez Deloitte, 6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 26 juin 2020.

Le Président du Conseil d'administration,

BENOÎT DE RUFFRAY

